

Communauté tarifaire ONDE VERTE

Un nouveau concept pour voyager plus facilement en transports publics

Le Département de la gestion du territoire communique:

Dès le 1^{er} juin 2009, un seul billet donnera accès à tous les transports publics desservant le canton de Neuchâtel. L'abonnement demi-tarif sera désormais reconnu sur les réseaux urbains de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Avec l'introduction d'une communauté tarifaire intégrale (CTI), tous les titres de transport pour des trajets dans le canton deviennent ONDE VERTE et sont vendus par les compagnies partenaires : CarPostal, CFF, Transports publics du Littoral neuchâtelois (TN), Transports régionaux neuchâtelois (TRN), Chemins de fer du Jura, BLS et Funiculaire St-Imier – Mont-Soleil. De plus, l'abonnement demi-tarif sera aussi reconnu sur les réseaux urbains des villes ce qui n'est pas le cas actuellement.

Voyages avec un billet ou une carte multicourses

ONDE VERTE simplifiera les voyages sur l'ensemble des lignes comprises dans son périmètre. Lorsqu'un voyageur se rend par exemple du Laténium, à Hauterive, au Bois-du-Petit-Château, à La Chaux-de-Fonds, il lui faut aujourd'hui successivement trois billets : TN, CFF et TRN.

Dès le 1^{er} juin 2009, il n'aura besoin plus que d'un seul titre de transport. Le prix de celui-ci sera fonction du nombre de zones parcourues, à l'image du principe déjà appliqué pour les abonnements. Par ailleurs, si ce voyageur possède un abonnement demi-tarif, il pourra bénéficier du tarif réduit sur l'ensemble du trajet entre le Laténium et le Bois du Petit-Château, y compris sur les réseaux urbains de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

Voyages avec un abonnement

Le principe des abonnements demeure identique à celui adopté lors de la création d'ONDE VERTE en 1991 : le prix de l'abonnement dépend du nombre de zones choisies et de la catégorie des voyageurs. Toutefois, dans un souci de simplification, le nombre de zones diminuera de 27 à 13. Si les tarifs des abonnements subiront en moyenne une augmentation de 1,2%, celle-ci sera cependant compensée par un découpage plus favorable des zones. Par exemple, il faut aujourd'hui trois zones pour couvrir le trajet de Boudry à Neuchâtel ou celui des Ponts-de-Martel à La Chaux-de-Fonds. Avec le nouveau plan des zones, ces trajets seront englobés dans deux zones seulement et ne coûteront mensuellement que CHF 62.- (au lieu de CHF 85.-) pour les adultes ou CHF 47.- (au lieu de CHF 63.-) pour les juniors et seniors.

L'assortiment détaillé des titres de transports et des tarifs ONDE VERTE est présenté sur le site internet www.ondeverte.ch, ainsi que dans un mini-guide et un prospectus disponibles à tous les points de vente des compagnies partenaires. La communauté tarifaire intégrale a été initiée par le Canton de Neuchâtel. L'ensemble des compagnies partenaires de l'ONDE VERTE y a adhéré et appliquera le même tarif dès le 1^{er} juin 2009.

Nouveaux distributeurs

Les TN et les TRN ont installé quelque 250 nouveaux distributeurs à billets. Dès le 1^{er} juin 2009, ces nouveaux appareils délivreront des billets, des cartes multicourses ou des cartes 24 heures ONDE VERTE. Ces titres de transport seront par ailleurs vendus par les conducteurs des bus sur les lignes régionales des TN et des TRN, par tous les conducteurs de CarPostal et aux distributeurs des CFF, ainsi qu'à tous les points de vente des entreprises.

Certains distributeurs proposeront également des titres du tarif national, pour des trajets au-delà du territoire neuchâtelois. Une partie des appareils permettra également de procéder au renouvellement d'abonnements. Les nouveaux distributeurs rendent tous la monnaie. Aux arrêts où la fréquentation est importante, ils acceptent la monnaie et les cartes de paiement, voire les billets de banque.

Pour de plus amples renseignements:

**Pascal Vuilleumier, chef de l'Office des transports,
tél. 032 889 67 01.**

**Armand Blaser, chef de projet de la Communauté tarifaire intégrale,
tél. 032 853 43 30.**

Neuchâtel, le 29 mai 2009